

Passage du Protocole sanitaire au niveau 1 (vert)

Voici un courrier de l'Inspecteur d'Académie :

« Conformément au décret n°2021-1298 du 6 octobre 2021 paru au Journal officiel ce jeudi 7 octobre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044170584>, je vous informe que le protocole sanitaire de niveau 1 (vert) sera applicable à partir du lundi 11 octobre dans les écoles, collèges et lycées du département du Doubs (taux d'incidence inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours).

=> Quelques points à retenir à partir du 11/10 :

- Le niveau 1 du protocole sanitaire en milieu scolaire implique notamment que **le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire**. En revanche, il est toujours porté par les adultes intervenant auprès de ces mêmes élèves (personnels de l'éducation nationale et des collectivités locales, AESH, etc).
- L'absence de restriction sur les activités sportives en intérieur à tous les âges.
- Les élèves pourront être répartis dans les autres classes en cas d'absence d'un enseignant en veillant à limiter le brassage (maintenir une cohérence du groupe).
- La nécessité de maintenir le lavage des mains et l'aération des pièces plusieurs fois par jour.

La carte des départements concernés par ce passage au niveau 1 du protocole sanitaire sera amenée à évoluer chaque semaine en fonction de la situation sanitaire des territoires.

=> les mesures gardées jusqu'aux vacances d'automne :

- Le protocole prévoit que la limitation du brassage au niveau 1 n'est plus obligatoire, toutefois il est préconisé que les mesures mises en place jusque là perdurent jusqu'aux vacances d'automne »

Par conséquent, les modalités d'accueil des élèves le matin et l'après-midi restent inchangées.

Cordialement,

Le 07/10/2021

Le directeur,

David Boillot